

ARRETE N° 48/2026
Portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de PLASSAY

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Conseil Généraux et des Maires),

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

VU la demande de **ALLEZ ENERGIE** - 4 avenue Dulin 17300 ROCHEFORT– en date du 18 septembre 2026,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, **rue du Puits, pendant les travaux de terrassement (du 05 au 9 octobre 2026), raccordement (du 12 au 16 octobre 2026) et réfection (du 19 au 30 octobre 2026).**

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 05 octobre 2026 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera dans les deux sens, manuellement, sur restriction sur section courante. Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 2 : L'entreprise ALLEZ ENERGIE, chargée des travaux est autorisée à stationner sur le domaine public.

ARTICLE 3 : L'entreprise ALLEZ ENERGIE, aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 : Le pétitionnaire est tenu d'afficher une copie du présent arrêté de part et d'autre du chantier sur la signalisation qu'il aura mise en place.

ARTICLE 5 : La personne responsable du chantier est M. RAIMOND, tél : 06 27 32 39 96.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de POITIERS.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de SAINT PORCHAIRE
L'entreprise ALLEZ ENERGIE
chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à PLASSAY, le 24 septembre 2026

Le Maire,

Patrice BACHEREAU

